

**DELIBERATION N° 17/386 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION INSEME ET LA
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE RELATIF A LA MISE EN PLACE DE
COLLECTEURS DE FOURNITURES DE BUREAU USAGEES AU SEIN DES LOCAUX
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le dix novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 26 octobre 2017, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, François BERNARDI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Christophe CANIONI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Paul-André COLOMBANI, Christelle COMBETTE, René CORDOLIANI, Muriel FAGNI, Marie-Xavière FILIPPI, Stéphanie GRIMALDI, Lauda GUIDICELLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Antonia LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Karine MURATI-CHINESI, Nadine NIVAGGIONI, Delphine ORSONI, Antoine OTTAVI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Josette RISTERUCCI, José ROSSI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, François TATTI, Jean TOMA, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Marie BARTOLI à M. Xavier LACOMBE
M. François BENEDETTI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Françoise NADIZI à Mme Marie-Xavière FILIPPI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
M. Ange SANTINI à Mme Karine MURATI-CHINESI
M. Michel STEFANI à M. Dominique BUCCHINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Marie-France BARTOLI, Pierre CHAUBON, Paul GIACOBBI, Maria GUIDICELLI, Marie-Thérèse OLIVESI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le partenariat entre l'Association INSEME et la Collectivité Territoriale de Corse relatif à la mise en place de collecteurs de fournitures de bureau usagées au sein des locaux de la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention afférente ainsi que tout acte modifiant la convention ou pris pour son exécution, n'ayant aucune incidence financière.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 10 novembre 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Collectivité Territoriale de
CORSE
Cuffettività Territoriale di
CORSICA

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre l'Association INSEME et la Collectivité Territoriale de Corse

ENTRE D'UNE PART:

L'association « INSEME »

N° Siret : 750 231 185 00018 – APE : 94 99Z

3 Boulevard du Roi Jérôme - 20 000 Ajaccio

représentée par Madame Laetitia CUCCHI, Présidente

ET D'AUTRE PART :

La Collectivité Territoriale de Corse (CTC)

22 Cours Grandval

20 187 AJACCIO CEDEX 1

Représentée par Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

L'Association INSEME

INSEME est une Association de Loi 1901 reconnue d'intérêt général créée en 2009 qui soutient les personnes qui vivent en Corse (enfants ou adultes, quelle que soit la pathologie concernée) et qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale dans le cadre d'une prise en charge par l'Assurance maladie.

Pour faire face à cette situation, INSEME a mis en place une « Plateforme d'information et de solidarité » qui assure :

- une MISSION D'INFORMATION : soutien aux démarches administratives, aide à la recherche d'hébergements près des lieux de soins sur le continent, diffusion des informations utiles à ces déplacements.
- une MISSION DE SOLIDARITÉ : mise en relation avec des bénévoles en Corse et sur le continent, défense des droits et des intérêts des personnes concernées par ces déplacements, délivrance de soutiens financiers pour aider les familles à faire face aux frais importants non pris en charge par l'Assurance maladie (hébergement, transport des accompagnateurs etc...)

De façon générale INSEME œuvre au service d'un seul objectif : faire en sorte que l'insularité ne soit plus vécue comme une double peine et soulager les familles de tous les aspects matériels, logistiques et financiers afin de leur permettre de se concentrer sur la lutte contre la maladie.

Une problématique spécifique à la Corse

INSEME a décidé de se mobiliser pour faire face à une problématique spécifique qui n'existe nulle part ailleurs sur le territoire national et qui a déjà affecté au moins une fois chacune des familles de l'île.

La Corse est la seule région française dans laquelle il n'existe pas de Centre Hospitalier Universitaire (CHU). De ce fait, toutes les spécialités ne sont pas pratiquées sur l'île et l'offre de soins locale ne peut donc pas répondre à la totalité des besoins de la population.

Chaque année on enregistre environ 18 000 déplacements sur le continent pour raison médicale et cette problématique entraîne de nombreuses difficultés matérielles et financières que doivent surmonter le malade et sa famille. (ex : absence d'information, problèmes de prise en charge des accompagnateurs, absence de prise en charge de l'hébergement, coûts des allées et venues nécessaires pour se relayer au chevet d'un malade, difficultés d'accès aux transports, mauvaise qualité de prise en charge dans les transports etc...)

Modalités de mise en œuvre du partenariat

La convention conclue entre l'Association INSEME et la Collectivité Territoriale de Corse est le cadre de référence qui définit les objectifs et les modalités de mise en œuvre du partenariat.

- La mise en place de collecteurs de feutres, stylos, usagés au sein des locaux de la CTC :

Il s'agit d'installer sur chaque site de la CTC un collecteur de feutres, stylos, usagés afin que les bénévoles de l'Association INSEME puissent se charger de la récupération des objets puis de leur revente à l'opérateur TERRACYCLE.

- La présentation des activités de l'Association :

Après accord du Chef de service, les bénévoles de l'Association INSEME pourront faire une présentation d'une heure dans chaque service qui le souhaitera pour présenter ses objectifs, ses activités ainsi que l'intérêt du projet de collecte de feutres, stylos et cartouche d'encre, usagés.

Il s'agira ainsi de sensibiliser les personnels sur la problématique du recyclage et de les mobiliser autour des valeurs d'entraide et de solidarité qui sont celles véhiculées par l'Association.

La convention prend effet pour une durée d'1 an à compter de la date de signature et se renouvellera par tacite reconduction pour une durée identique et selon les mêmes conditions. Chaque partie peut notifier à l'autre son intention de ne pas renouveler le contrat à l'expiration de celui-ci en respectant un délai de préavis de trois mois.

Communication

La signature de la convention de partenariat entre l'Association INSEME et la Collectivité Territoriale de Corse pourra faire l'objet d'une conférence de presse commune.

L'Association INSEME s'engage à promouvoir le partenariat qui la lie avec la Collectivité Territoriale de Corse sur son site Internet www.inseme.org, sur les réseaux sociaux (Page Facebook, compte Twitter) ainsi que dans toute communication et relation médias relative à ses activités.

Fait à Ajaccio, le

Le Président du Conseil Exécutif de Corse

La Présidente de l'Association INSEME